

Pour ce faire, monsieur le Président, avec votre permission, prenons connaissance effectivement du texte réel de l'article 15 qui dit ceci:

Lorsqu'un enfant est disparu soit avant, soit après l'entrée en vigueur du présent article, dans des circonstances qui, de l'avis du Ministre...

#### Dieu le Père

... portent à conclure hors de tout doute raisonnable qu'il est décédé, le ministre peut délivrer un certificat déclarant que l'enfant est présumé décédé et indiquant la date à laquelle son décès est présumé être survenu; l'enfant est dès lors considéré, pour l'application de la présente loi, comme décédé à la date indiquée au certificat.

Le ministre agit comme Dieu le Père et décide, comme cela, unilatéralement, qu'un enfant est décédé à compter de telle date.

Au deuxième paragraphe, Sa Seigneurie, le ministre, se garde un droit, un privilège et l'on y dit ceci:

Le ministre qui, après avoir délivré le certificat visé au paragraphe (1), est convaincu, à la lumière de nouveaux renseignements ou éléments de preuve, que la date du décès est différente de celle qui figure au certificat, peut le révoquer et en délivrer un autre portant cette nouvelle date, laquelle, pour l'application de la présente loi, est réputée être la date à laquelle l'enfant est décédé.

Monsieur le ministre peut, comme cela, selon sa loi, selon la loi qu'il veut qu'on adopte en cette enceinte, avoir le droit de décider, suite à un rapport de fonctionnaires, qu'un enfant est décédé. Il peut le refaire vivre, le refaire décéder, selon ses bonnes dispositions et sa bonne grâce.

Je pense, monsieur le Président, qu'il ne faut pas avoir des enfants et il ne faut pas connaître effectivement les sentiments d'un père et d'une mère à l'endroit de ses enfants pour oser inscrire de pareilles dispositions dans un projet de loi. Cela m'apparaît tout simplement odieux, tout simplement scandaleux que d'oser présenter semblables dispositions quand on sait le drame, quand on sait les conséquences que des parents sont obligés de vivre à la suite de la disparition d'un des leurs. Il ne faut pas à mon sens avoir passé près de rencontrer ou de discuter avec ces gens-là pour oser mettre de l'avant des dispositions semblables. Alors, qu'on vienne nous dire que la compassion n'est pas exclusive, mais je pense qu'effectivement, c'est un peu vrai puisque le gouvernement et ses porte-parole ne savent, à ce que je voie, même pas ce que cela veut dire «compassion».

Monsieur le Président, ce n'est pas surprenant d'un autre côté que l'on retrouve une disposition semblable dans ce projet de loi puisque le projet, dans son ensemble, est carrément inacceptable. J'en suis à mon troisième mandat en politique et ma circonscription en est une qui a dû affronter un très grand nombre de problèmes, un très grand nombre de difficultés, mais, depuis ma venue en politique, cela fera bientôt sept ans, jamais un sujet, jamais un projet de loi n'aura suscité autant de réactions spontanées dans ma circonscription. Jamais mon bureau n'a reçu autant de pétitions qui émanaient des quatre coins de ma circonscription où les mères de familles nous écrivaient, joignant à leurs lettres de longues pétitions nous disant: Écoutez, on ne peut pas se faire entendre. La seule façon, la seule manière dont on peut se faire entendre, c'est par votre intermédiaire, et on vous demande de présenter ces pétitions-là. Or, ce que l'opposition a fait et fait dans cette bataille, monsieur le Président, ce n'est pas l'affaire de l'opposition, ce n'est pas parler pour parler et s'opposer pour s'opposer, mais c'est une question de livrer à la Chambre ce que des millions de Canadiens et Canadiennes veulent.

Monsieur le Président, l'opposition dans cette bataille ne fait que transmettre, ne fait que communiquer les témoignages très

nombreux qui nous sont venus dans nos bureaux de circonscriptions. Dans ma circonscription, entre autres, j'ai reçu des centaines de pétitions, et cette seule question, ce seul projet de loi a fait en sorte que j'ai reçu plus de pétitions au sujet du projet de loi C-70 que sur tous les autres sujets depuis ma venue en politique.

Or, cela dénote, sans l'ombre d'un seul doute, sans aucun espèce d'équivoque, que les mères de familles, les parents, sont carrément en désaccord sur ce projet de loi.

Ce projet de loi constitue également une excellente façon, une excellente illustration qui démontre et qui identifie, de façon très claire, le genre d'administration de ce gouvernement. On bafoue, on appauvrit, on tape sur le dos des familles, et spécifiquement au niveau des enfants pour aller chercher quelques millions de dollars sous prétexte qu'il faut assainir les finances publiques.

D'un autre côté, ces quelques millions qu'on va chercher chez les pauvres, chez les démunis, chez les familles monoparentales, chez ceux et celles qui ont toutes les misères du monde à arriver, ces quelques millions de dollars qu'on va chercher, dis-je, on les gaspille littéralement dans d'autres dossiers, ou on met cela entre les mains de quelque grande compagnie multinationale, ou on donne cela à ceux et celles qui sont très à l'aise en gains en capital.

Finalement, monsieur le Président, on tape sur le dos des plus démunis, on tape sur le dos de ceux et celles qui ne sont carrément pas en mesure de faire face aux difficultés de la vie pour redonner ces fonds à des personnes qui, dans les circonstances, pourraient être beaucoup plus associées à l'assainissement ou au redressement des finances publiques.

Monsieur le Président, j'ai un tableau sous les yeux qui établit quand même assez clairement ce que le gouvernement va aller puiser, ce que le gouvernement va aller chercher.

En 1985-1986, on parle de 15 millions de dollars. De 1986-1987, on parle de 80 millions. De 1987-1988, on parle de l'ordre de 140 millions de dollars. En 1988-1989, de 200 millions de dollars. C'est ce qu'on va aller chercher, c'est ce qu'on va aller puiser chez ces familles qui ont des enfants, c'est ce qu'on va aller chercher et puiser chez ces familles pour qui l'allocation familiale est, dans bien des cas, un besoin tout simplement essentiel.

Monsieur le Président, ce qui à mon sens est tout aussi important, c'est qu'au cours de la dernière campagne électorale on a même véhiculé abondamment des expressions sacrosaintes: On ne touchera pas au programme d'universalité. On ne touchera pas aux programmes sociaux. On va s'occuper des moins bien nantis.

Et voici, après à peine 18 mois, qu'on s'attaque sauvagement aux familles, qu'on s'attaque sauvagement aux enfants après avoir tenté de faire la même chose au niveau des personnes âgées.

Or, monsieur le Président, l'amendement qui a été déposé par l'honorable député de Montréal-Sainte-Marie (M. Malépart) m'apparaît, dans les circonstances, extrêmement valable, eu égard au fait que l'article, dans sa conception actuelle, dans sa rédaction, est non seulement inacceptable, mais c'est tout simplement odieux, scandaleux, et c'est un affront à un problème très, très, très humain. Et j'espère que d'ici quelques